

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2022

Membres en exercice : 12 Date de la convocation: 20/10/2022

12

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Jonathan FONTAINE par Gilles ZINUTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Dominique GEORGE

Objet : Location de l'espace Michel JACQUEL - 2022_100

Règles de location des salles communales :

Avant de fixer les tarifs proprement dits, le conseil se prononce à l'unanimité sur différentes règles de location des salles :

- Trois types de facturation (Association de THIAVILLE, Habitant de THIAVILLE ou association extérieure à THIAVILLE, Habitant extérieur à THIAVILLE)
- Période de location non dérogatoire par week-end (soit 2 jours) dès lors que la location tombe un samedi ou un dimanche.
- Période non dérogatoire de chauffe du 1er novembre au 31 mars,
- Limitation de la « demi-journée » de location à une amplitude d'utilisation de 4 heures. Les locataires des salles communales doivent reprendre la totalité de leurs déchets, en cas de non-respect de cette mesure, une contribution de 30 euros sera appliquée à chaque tarif de location, y compris en cas de mise à disposition à titre gratuit.
- Toute location sera confirmée lorsque le règlement d'un acompte de 50% du prix de la location sera encaissé.
- Pour toute salle louée il sera demandé un chèque de caution de 500€ quelle que soit la durée de location.
- En cas d'annulation 2 mois avant la date, l'acompte versé sera entièrement restitué.
- En cas d'annulation 1 mois avant la date, l'acompte versé sera remboursé à hauteur de 50%.
- En cas d'annulation 14 jours calendaires avant la date, la totalité de l'acompte sera perdu par le locataire.

Tarifs location :

- Association de THIAVILLE ou LACHAPELLE : gratuit
- Le week-end-Hiver (avec chauffage) : 150€
- Le week-end-Eté (sans chauffage) : 100€
- Demi-journée : 50€
- 1 heure : 20€
- Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Tarifs de la casse à l'occasion d'une location :

Préfecture de Nancy

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

054-215405192-20221025-2022_100-DE

Celle-ci sera facturée en même temps que le solde de la location selon le barème suivant :

Assiette plate et creuse : 3€ pièce
Assiette à dessert : 1.5 € pièce
Couvert : 50 centimes pièce
Verre ou tasse : 2€ pièce
Couteau de cuisine, louche : 10€ pièce
Saladier ou plat en inox : 5€ pièce
Autre : sur devis valeur de remplacement

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.

